



Fiches exemples de l'utilisation de l'arbre décisionnel

Filtre chromatique ou ultra-violet

Préalable : connaître le matériel préconisé

Ce sont des verres de lunettes teintés sans correction pour l'acuité visuelle qui limitent la gêne visuelle générée par certaines longueurs d'ondes de la lumière. Ils peuvent être montés seuls ou en plus de verres correcteurs.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ?

Oui, code LPPR : 2222408 : filtre chromatique ou ultraviolet

Conditions de prise en charge : La prise en charge est assurée pour les patients jusqu'à leur 18e anniversaire. Avant le 6e anniversaire, la prise en charge de cette référence est assurée sans limitation annuelle d'attribution. A partir de l'âge de 6 ans et jusqu'au 18e anniversaire, la prise en charge de cette référence est assurée dans la limite d'une attribution maximale par an.

Le code LPPR est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ?

Jusqu'à 18 ans : Non

Donc ce n'est pas une aide technique pouvant être prise en compte dans le cadre de la PCH jusqu'au 18ème anniversaire.

A partir de 18 ans : il n'y a plus de prise en charge au titre de la LPPR. Il ne peut pas y avoir de prise en charge au titre de la PCH car pour les personnes de plus de 18 ans, les filtres chromatiques ont été exclus de la LPPR.

Claria Vox

Préalable : connaître le matériel préconisé

Le Claria Vox est constitué d'un logiciel et d'un guide doigts qui, ajoutés à un smartphone, permettent une restitution vocale des contenus du smartphone et fournissent des repères tactiles pour l'utilisation de l'écran tactile. L'utilisation du smartphone devient possible pour une personne avec déficience visuelle.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ? La fonction principale du produit est de permettre l'utilisation d'un smartphone.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

Dans la norme ISO 9999, la classe dédiée aux « Produits d'assistance à la communication et à l'information » est la 22, le code le plus adapté est le 22 24 (produit d'assistance à l'utilisation du téléphone).

NB : la sous-classe 22 39 correspond aux dispositifs de sortie pour ordinateurs et exclut donc le code 22 39 12 Logiciels de sortie spéciaux

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ? Utiliser un smartphone.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ? Non

Le matériel préconisé a-t-il été spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité liée au handicap ? Oui

C'est une aide technique qui peut être prise en charge au titre de la PCH pour un tarif de 75 %.

NB : le prix du smartphone lui-même sur lequel s'installe le logiciel Claria Vox ne peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la PCH.

Balayette et ramassette à long manche

Préalable : connaître le matériel préconisé

Il s'agit d'une balayette et d'une ramassette équipées d'un long manche. Ces ustensiles de ménage permettent à une personne dans l'incapacité de se baisser au sol de ramasser un tas de poussières.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ? Ramasser des poussières au sol.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

15 12 03 : Pelles à poussière, balais et ustensiles.

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ? Ramasser des poussières au sol.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ? Oui

Le matériel habituellement utilisé par la population est-il utilisable en l'état ?

Non, une pelle et une balayette classiques nécessitent de se baisser jusqu'au sol pour ramasser les poussières. Ce mouvement est impossible à réaliser par la personne (établi par l'évaluation).

Le produit comporte-t-il une adaptation spécifique ? Non

Y a-t-il un surcoût par rapport à un équipement de base du même type ?

Oui, l'ensemble à long manche présente un surcoût par rapport au coût moyen du matériel standard. Tarif PCH « Autres » 75% du surcoût.

Couteau fourchette non pliant

Préalable : connaître le matériel préconisé

Le couteau fourchette non pliant est un couvert qui permet avec l'utilisation d'un seul ustensile de couper et porter à la bouche. Sa lame courbe permet la découpe par un mouvement de bascule, sans avoir besoin de maintenir la viande avec une fourchette. Son extrémité en forme de fourchette sert à piquer les aliments pour les porter à la bouche.

Il est généralement préconisé aux personnes n'ayant qu'un seul membre supérieur fonctionnel pour faciliter la prise des repas.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ?

Non, la catégorie retenue à la LPPR concerne les couteaux fourchette **pliants avec étui**.

Quelle est la fonction principale du produit ?

Couper les aliments et les porter à la bouche.



Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

15 09 13 : Couverts, baguettes et pailles.

Dispositifs utilisés en mangeant pour couper les aliments ou sur lesquels, dans lesquels, par lesquels les aliments sont déplacés d'un récipient à la bouche d'une personne.

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ?

Couper des aliments lors des repas et les porter à la bouche.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ? Oui

Le matériel habituellement utilisé par la population est-il utilisable en l'état ?

La découpe des aliments avec un couteau et une fourchette classiques est une activité bimanuelle. La main non-dominante stabilise l'aliment avec la fourchette tandis que la main dominante réalise des mouvements de va et vient permettant la découpe. Une personne n'ayant qu'un seul membre supérieur fonctionnel est dans l'impossibilité d'utiliser les deux ustensiles simultanément donc de découper des.

Le produit comporte-t-il une adaptation spécifique ? Non

Y a-t-il un surcoût par rapport à un équipement de base du même type ?

Oui. Tarif PCH « Autres » 75% du surcoût.

Emetteur détecteur de fumée Lisa

Préalable : connaître le matériel préconisé

C'est un dispositif qui détecte la présence de fumée dans l'air. Il émet un signal sonore (comme un détecteur de fumée classique) et un signal vers les dispositifs récepteurs radio Lisa compatibles (lampe flash, récepteur vibrant, réveil flash ou vibrant etc).

Il permet de signaler la présence de fumée dans l'air et donc un risque d'incendie, à une personne ne présentant pas de handicap auditif (signal sonore) mais aussi à une personne qui a une déficience auditive par le biais des récepteurs Lisa (signal lumineux par flash, signal vibrant, réveil vibrant la nuit).

Il est à noter que pour les personnes malentendantes, l'appareillage auditif peut être une solution de compensation en journée puisqu'il permet d'améliorer la perception du signal sonore. Par contre la situation de handicap est à nouveau présente de nuit, lorsque la personne retire ses prothèses auditives.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ? La fonction principale du produit est de détecter un potentiel incendie et de prévenir les personnes présentes dans le logement.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

22 27 21 : Systèmes environnementaux d'alarme d'urgence

Les alarmes d'incendie et les détecteurs de fumée, par exemple, en font partie

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ? Détecter un potentiel incendie.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ?

Oui depuis l'obligation d'installation dans chaque logement, en date du 8 mars 2015.

Le matériel habituellement utilisé par la population est-il utilisable en l'état ? Non, l'utilisation d'un détecteur de fumée classique (sonore) ne permet pas de prévenir la personne avec déficience auditive, pendant son sommeil et / ou sa veille.

Le produit comporte-t-il une adaptation spécifique ? Non

Y a-t-il un surcoût par rapport à un équipement de base du même type ?

Oui. L'équipement de base est un détecteur de fumée classique (sonore) répondant à l'obligation d'installation à compter du 08 mars 2015. Prise en charge au titre de la PCH à hauteur de 75% du surcoût.

Eplucheur à pince Gordon

Préalable : connaître le matériel préconisé

L'éplucheur à pince Gordon est un ustensile de cuisine qui se fixe à la table et permet d'éplucher des légumes.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ? Eplucher des légumes.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

15 03 09 : Produits d'assistance pour nettoyer et éplucher.

Les brosses pour frotter les pommes de terre, les éplucheurs (manuels et électriques), les porte-pommes de terre et les couteaux à évider, par exemple, en font partie. Les appareils pour préparer les aliments n'en font pas partie.

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Oui

Tarif PCH inscrit dans l'arrêté : 15 €.

Lève personne à l'achat

Préalable : connaître le matériel préconisé

Le lève personne est un dispositif permettant de réaliser un transfert sans avoir à porter l'utilisateur.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ?

Non, pas pour l'achat.

Pour autant il existe deux codes LPPR pour la prise en charge de la location d'un soulève personne mécanique ou électrique.

1231782 Soulève-malade, location hebdomadaire, < ou = 32 semaines.

1278654 Soulève-malade, location hebdomadaire, > 32 semaines.

Rejet d'une PCH AT pour acquérir un lève personne.

NB : le lève personne sur rail au plafond est un aménagement du logement car fixé au bâti.

Robot aspirateur

Préalable : connaître le matériel préconisé



Le robot aspirateur est un aspirateur robotisé, c'est-à-dire capable de réaliser le travail d'un aspirateur de manière autonome, sans intervention de l'utilisateur.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ?

Ramasser les poussières et petits déchets au sol par un système d'aspiration.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

15 12 09 : Aspirateurs

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ?

Assurer l'entretien ménager du sol par l'aspiration des poussières.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ? Oui

Le matériel habituellement utilisé par la population est-il utilisable en l'état ?

Non, un aspirateur classique ne peut être utilisé par la personne (établi dans l'évaluation).

Le produit comporte-t-il une adaptation spécifique ? Non

Y a-t-il un surcoût par rapport à un équipement de base du même type ? Oui.

Tarif PCH « autres » 75% du surcoût.

Smart Nav

Préalable : connaître le matériel préconisé

Le Smartnav est un dispositif de pointage qui permet de contrôler la position du pointeur à l'écran. Il fonctionne par le biais d'une caméra qui capte les mouvements d'un réflecteur. Le réflecteur est positionné sur une partie mobile de la personne (par exemple la tête pour une personne tétraplégique). Le Smartnav détecte les déplacements du réflecteur (et donc de la tête) et déplace le pointeur à l'écran.

La fonction clic de la souris sera activée soit par une temporisation, soit par un contacteur. La saisie de texte est possible par l'intermédiaire d'un clavier virtuel fourni avec le Smart Nav.

Le matériel préconisé bénéficie-t-il d'un code LPPR ? Non

Existe-t-il une catégorie pour ce type de produit à la LPPR ? Non

Quelle est la fonction principale du produit ?

Le Smartnav est un dispositif de pointage qui permet de déplacer le pointeur à l'écran. Et de cliquer.

Déterminer le code ISO 9999 version 2007 à partir de la fonction principale du produit

22 36 06 : Souris

Les boules de commande, crayons optiques et leviers de commande raccordés aux ports d'accès de la souris et les simulateurs de souris, par exemple, en font partie.

A noter que dans la révision de la norme ISO 9999 datant de 2011, les divisions de cette sous classe ont été remaniées pour mieux correspondre aux évolutions des produits. Dans cette nouvelle version ce produit serait

classé sous le code 22 36 21 : produits d'assistance pour positionner le pointeur et sélectionner des éléments sur un écran d'ordinateur.

Le code ISO 9999 version 2007 est-il repris dans l'arrêté des tarifs PCH ? Non

Quelle est l'activité compensée par la fonction principale du produit ?

L'activité à compenser est le déplacement du pointeur sur l'écran.

Cette activité impose-t-elle l'utilisation d'un matériel pour une personne qui n'est pas en situation de handicap ? Oui

Le matériel habituellement utilisé par la population est-il utilisable en l'état ?

Le dispositif de pointage habituellement utilisé par la population est une souris ou un pavé tactile pour les ordinateurs portables. Ce type de dispositif de pointage n'est pas utilisable par une personne atteinte de tétraplégie (ce fait doit être établi dans l'argumentaire de l'équipe pluri disciplinaire d'évaluation).

Le produit comporte-t-il une adaptation spécifique ? Non

Y a-t-il un surcoût par rapport à un équipement de base du même type ?

Ici l'équipement de base a été défini comme la souris ou le pavé tactile. Ces dispositifs sont fournis systématiquement avec l'ordinateur dans le cas des ordinateurs portables et quasi systématiquement dans le cas de l'achat d'un ordinateur de bureau. Le coût du dispositif de pointage de base étant inclus dans le coût de l'ordinateur de la personne, la totalité du coût du Smartnav peut être prise en compte en tant que surcoût. La proposition de prise en charge au titre de la PCH est donc à hauteur de 75% du surcoût lié au handicap (établi comme la totalité du coût du Smartnav).